

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| | | |

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), notamment pour les Petits Appareils en Mélange (PAM) et, dans une moindre mesure les Ecrans.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|---|---|
| Rubrique 1 - projets examen cas par cas | L'extension projetée est classée à autorisation au titre des rubriques 2790 et 2791. |
| a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. | L'extension projetée est soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2711. Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées étant rejetées dans le réseau du domaine public, aucune rubrique IOTA associée aux rejets ne s'applique. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à augmenter la capacité de traitement du site actuellement en exploitation, régulièrement autorisé au titre des rubriques 2711/2790/2791, et encadré par Arrêté Préfectoral du 17/02/2017.

Afin d'augmenter les capacités de production:

- Une nouvelle ligne de traitement va être implantée au sein du bâtiment actuel;
- Un nouveau broyeur va être implanté dans un bâtiment situé sur la parcelle du site de Vernouillet, et de nouvelles zones de stockage implantées sur cette même parcelle (zones de stockages de produits en attente de traitement, zones de stockages de produits en attente de broyage, et zones de stockages des fractions élémentaires post-traitement et post-broyage).

4.2 Objectifs du projet

Afin de tenir compte des modifications de consommation de la population française, la société GALLOO France souhaite modifier les capacités et la répartition des tonnages des déchets DEEE entrants sur site.

Il s'agit en particulier d'être en capacité d'accueillir les déchets de type « Petits Appareils en Mélange » et dans une moindre mesure d'augmenter la capacité de traitement des écrans plats.

Dans la configuration projetée, le volume des déchets réceptionnés passerait ainsi de 1580 m3 à 6 000 m3 tous flux confondus.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent :

- à la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter le broyeur supplémentaire;
- à la mise en place de l'ensemble des zones de stockages supplémentaires;
- à la construction de nouveaux locaux sociaux;
- à l'aménagement des aires de circulation nécessaires au fonctionnement du site, ainsi que de nouvelles places de parking.

L'installation du broyeur est prévue au 1er trimestre 2024 et la construction du bâtiment pour celui-ci en fin d'année 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le cadre de ce projet, GALLOO Vernouillet réorganise sa production comme suit:

Réception des PAM à dépolluer dans des alvéoles externes.

Les PAM sont ensuite redirigés en intérieur (bâtiment existant) où ils sont dépollués en fonction de leur nature:

- sur l'un des 14 postes fixes (téléphones / tablettes / petits PAM / ordinateurs portables / ordinateurs fixes) ;
- ou sur la ligne avec tapis pour le reste des PAM.

Une fois dépollués, les PAM à broyer sont ensuite dirigés vers des alvéoles externes, en attente de broyage. Une fois broyés, les fractions élémentaires issues du broyage sont stockées dans des alvéoles en externe.

Toutes les alvéoles externes sont de superficie limitée et séparées par des murs légo REI120.

Les fractions issues de la dépollution sont stockées :

- en intérieur pour les câbles/déviateurs/disques durs par exemple.
- en extérieur (mini box de stockage dont certains couverts) pour les lecteurs CD/circuits imprimés/blocs d'alimentation par exemple.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Projet est jugé non substantiel mais nécessite un APC afin d'encadrer la consommation en eau, revue à la hausse, parallèlement à la hausse de production. Cf. PAC joint.

Par ailleurs, le Projet est soumis à Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------|
| Emprise globale post-projet comme suit: | |
| Autres surfaces non imperméabilisées (terre, végétation ou matériaux drainants) | 8180 m2 |
| Voirie/parking/circulation (béton/bitume) | 10500 m2 |
| Bâtiment (surface couverte) | 9950 m2 |
| Stockage (dalle béton) | 2900 m2 |
| Bassin | 1365 m2 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

GALLOO FRANCE SA
11, AVENUE DE LA LIBERTE –
28500 VERNOUILLET

Section AA parcelles 176 et 177

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 19 ' 27 " 25 Lat. 48 ° 44 ' 1 " 01

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Autorisation actuelle encadrée par Arrêté Préfectoral validé le 17/02/2017.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site distant de près de 1 km de la première ZNIEFF (Pelouse de la petite cote). Source: https://www.geoportail.gouv.fr/ Voir Figure 1 de l'Annexe 3. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone de montagne dans la zone d'implantation du Projet. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source: https://www.geoportail.gouv.fr/ |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Vernouillet situé dans le département de l'Eure-et-Loir (28), éloigné du littoral. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation du Projet ne fait pas partie ni d'un parc national, ni d'un parc naturel marin, ni d'une réserve naturelle (nationale ou régionale) Le site n'appartient pas à une zone de conservation halieutique, ni à un parc naturel régional. Source: https://www.geoportail.gouv.fr/ |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation du Projet ne fait pas partie d'un territoire couvert par un PPB. Source: http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PEB_Metropole_I&service=DGAC Voir Figure 2 de l'Annexe 3. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation du Projet ne se situe pas à proximité d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ni d'un monument historique, ni d'un site patrimonial remarquable Sources: https://www.geoportail.gouv.fr/ et http://atlas.patrimoines.culture.fr/ |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Site éloigné de plus de 2,5 km de la 1ère zone humide répertoriée. http://sig.reseau-zones-humides.org Voir Figure 8 de l'Annexe 3. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Vernouillet présente un PPRI: 28DDT20070003 - PPRI - Blaise, approuvé le 08/04/2014. Le site d'implantation de GALLOO Vernouillet n'est pas compris dans la zone du PPRI. Voir Figure 7 de l'Annexe 3. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'implantation du Projet n'est pas positionné sur un site ou des sols pollués. Source: https://www.georisques.gouv.fr/ Voir Figure 6 de l'Annexe 3. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Vernouillet est située dans la zone de répartition des eaux dite « Cenomanien ». Source: https://geo.data.gouv.fr/fr Voir Figure 3 de l'Annexe 3. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site est situé dans une aire d'alimentation de captage validée: AAC DE VERT-EN-DROUAIS. Source: https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac Voir Figure 4 de l'Annexe 3. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Source http://atlas.patrimoines.culture.fr Voir Figure 5 de l'Annexe 3. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le premier site NATURA2000 se situe à près de 1 km: Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents Voir Annexe 6. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | http://atlas.patrimoines.culture.fr Voir Figure 5 de l'Annexe 3. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le prélèvement en eau dans le cadre du projet est limité à la consommation d'eau supplémentaire liée aux 25 nouveaux salariés associés à cette augmentation de capacité (estimation de 50L/pers/jour soit 1,25m3/Jour); ainsi qu'à l'augmentation de capacité du broyage des écrans plats. La consommation annuelle projetée est de 1500 m3 comparés aux 1000 m3 de consommation actuelle. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune modification de prévue sur le site, le bassin de tamponnement fera toujours son office de régulation du débit. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les excédents de matériaux seront stockés en merlon ou aplanis sur le terrain. Il n'est pas prévu d'évacuation des matériaux excédentaires. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Projet se situe sur une parcelle engazonnée et anthropisée sur le terrain appartenant à GALLOO Vernouillet et jouxtant les activités et bâtiments existants. Aucune incidence notable n'est envisagée dans la mesure où le projet s'établit sur une superficie limitée, à distance des zones d'intérêt référencées, en bordure immédiate des zones de circulation et/ou de stockage actuelles, largement anthropisées par l'activité existante. -Les eaux pluviales canalisées sur dalle sont redirigées vers un système de traitement de l'eau car contiennent potentiellement des éléments polluants, puis vers réseau communal. Les dispositifs sont dimensionnés pour traiter les flux habituels. En dehors des zones d'activité, les zones enherbées sont conservées; -Les camions circulent exclusivement sur une dalle béton étanche. -Une pollution accidentelle (rupture hydraulique...) serait contenue sur la dalle et récupérée, il n'y a pas possibilité d'infiltration- La dalle est prévue pour supporter le poids des engins; -Engins entretenus et conformes à la réglementation en vigueur. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 1er site NATURA2000 situé à près d'1 km. Le Projet se situe sur une parcelle anthropisée et située au sein d'une zone d'activités. Cette zone est par ailleurs séparée du site par la nationale 12, ainsi que la voie ferrée. Voir Annexe 6. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Comme précisé dans le point 5, aucune contrainte du Projet sur les thèmes suivants : ZNIEFF, montage, biotope, littoral, parcs, plan de prévention bruit, bien inscrit, sites inscrits, sites classés, zone humide, PPRN, PPRT, sites&sols pollués, zone de répartition des eaux, site NATURA2000. Aucune incidence n'est envisagée concernant l'aire de captage, le projet n'étant pas à l'origine de prélèvement en eaux. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Projet se situe sur une parcelle engazonnée et anthropisée sur le terrain appartenant à GALLOO Vernouillet et jouxtant les activités et bâtiments existants. Un merlon est présent sur la parcelle. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'implantation du Projet n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Technologiques. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'implantation du Projet n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels. La commune de Vernouillet est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, mais la parcelle du Projet n'est pas dans le périmètre de prévention. Voir Figure 7 de l'Annexe 3. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le Projet n'est pas à l'origine d'impacts chroniques significatifs : - aucun rejet aqueux industriel; - aucune odeur. Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée, incluant une modélisation de dispersion atmosphérique des rejets chroniques de l'installation. Voir Annexe 7. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic supplémentaire est évalué comme suit : - 11 PL/J, soit une augmentation de 79% par rapport à la situation actuelle. - 0 VL/J L'augmentation de 11 PL/J n'est pas jugée significative. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les mesures de bruit réalisées sur le site de GALLOO Marquette, présentant des activités similaires, avec un broyeur d'une puissance supérieure, présentent des niveaux de nuisance équivalents à ceux mesurés actuellement sur le site de GALLOO Vernouillet. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Projet n'est pas à l'origine de dégagements d'odeurs. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le Projet n'est pas à l'origine de vibrations. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les éventuels éclairages extérieurs seront limités aux périodes nocturnes à partir de 18H. Il est considéré que la mise en exploitation du Projet n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses notables. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée, incluant une modélisation de dispersion atmosphérique des rejets chroniques de l'installation. Voir Annexe 7. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les rejets aqueux sont : - les eaux usées sanitaires, non modifiées par le projet ; - les eaux pluviales de toitures et les eaux pluviales prétraitées de voiries/parkings qui se déversent dans le bassin de rétention/ tamponnement, bassin équipé d'un séparateur hydrocarbure. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun effluent industriel supplémentaire dans le cadre de ce Projet. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'activité du site consiste à générer, depuis des ensembles non valorisables en tant que tel, des fractions individuelles de déchets valorisables par la suite: metal, cable, circuits imprimés notamment. Ces fractions individuelles sont ensuite redirigés vers le marché de la sidérurgie notamment. Enfin, et comme précisé avant, les boues de décantation issues du broyage sont éliminées via des filières agréées (stockage de 15t max sur site avant évacuation vers organisme agréé). |

| | | | | |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site sensible "patrimoine" à proximité de l'implantation du Projet. Le Projet sera conforme au PLU en vigueur de Vernouillet (version 02/2017). |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucun effet négatif notable n'est associé à la mise en exploitation du Projet. Le Projet ne consomme pas de surfaces sensibles nécessitant de mesures ERC.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Projet ne présente pas d'effets notables négatifs sur l'environnement.

Le Projet est implanté sur une zone industrielle dont la vocation est le développement économique.

Le Projet ne consomme pas de surfaces sensibles nécessitant de mesures ERC.

Aussi, sur la base de ce qui précède, le pétitionnaire considère que son Projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 7: Evaluation des risques sanitaires, incluant une modélisation de dispersion atmosphérique des rejets chroniques de l'installation. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

VERNOUILLET

le,

24/04/23

Signature



GALLOO FRANCE SA - Division Vernouillet
11, Avenue de la Liberté
F-28500 VERNOUILLET
Tél +33 (0)237 38 42 80
Fax +33 (0)237 64 71 68
TVA FR78 383 066 602 - SIREN: 383 066 602